

PREPARATION CERTIFICATION CAPEFE

Document de référence : Bulletin d'information CAPEFE - session 2022

Eléments de contexte

L'organisation de l'examen de certification complémentaire s'appuie sur le texte officiel paru au BO Enseignement français à l'étranger n°10 du 5 mars 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo10/MENH1933048A.htm>

Le certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) s'adresse aux personnes suivantes, désireuses d'effectuer une partie de leur carrière à l'étranger dans les réseaux d'enseignement français :

- étudiants inscrits en première ou deuxième année de master, dans l'une des mentions master Meef ou dans toute autre mention, à tout moment de leur parcours en master ;
- personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires ;
- personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public titulaires ;
- personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement public ;
- personnels enseignants et d'éducation contractuels de l'enseignement français à l'étranger.

La formation et la certification CAPEFE sont organisées au sein des INSPÉ. Le déploiement du CAPEFE était, depuis 2019, réalisé à titre expérimental. En 2022, l'INSPÉ de l'académie de Lyon, en collaboration étroite avec l'École académique de la formation continue (EAFC) de l'académie de Lyon, a mis en place cette formation et les épreuves de certification associées.

Objectifs de la certification CAPEFE

Le CAPEFE atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger, la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que, le cas échéant, la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

- Modules de *formation*
 - Comprendre les enjeux de la certification CAPEFE.
 - Connaître les acteurs institutionnels à l'étranger et les enjeux de la diplomatie.
 - Identifier les enjeux de l'enseignement français à l'étranger dans les différentes zones géographiques.
 - Découvrir le réseau d'enseignement à l'étranger.
 - Découvrir un ou des services associés aux réseaux de l'enseignement français à l'étranger : témoignages d'acteurs.
 - Comprendre et maîtriser les processus d'acquisition d'une langue seconde.
 - Comprendre la dimension interculturelle dans l'enseignement et la relation aux familles.

- Intégrer la dimension linguistique dans l'enseignement et favoriser les interactions en classe en contexte plurilingue.
- Modules de *transférabilité*
 - Se préparer aux épreuves orales et écrites.
- Module de *personnalisation*
 - Participer au [séminaire ELSE *Éducation en langues secondes et étrangères*](#) du laboratoire ICAR.
 - Renforcer la connaissance et les compétences associées à l'enseignement en contexte plurilingue (FLE/FLS).
 - Renforcer la connaissance et les compétences associées à l'enseignement en contexte bilingue.
 - Prendre part à une mobilité internationale (Erasmus +).
 - Faire acte de candidature à un poste dans un des réseaux d'enseignement français à l'étranger.

Organisation des épreuves

- Épreuve écrite obligatoire (2 heures)
L'épreuve est composée de deux parties :
 - un texte, en anglais, faisant l'objet d'un questionnaire à réponses courtes et visant à vérifier la compréhension et la correction de la langue ;
 - une production écrite en français sur un thème visant à évaluer la compétence 1 « Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français » du référentiel en annexe 3 de l'arrêté susmentionné.
- Épreuve orale obligatoire (1 heure)
L'épreuve orale est constituée de deux parties :
 - un exposé en français sur un thème visant à évaluer la compétence 3 « Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger » du référentiel en annexe 3 du présent arrêté.
Durée de l'exposé : 15 minutes.
 - un entretien en anglais sur l'un des aspects développés durant l'exposé.
Durée de 15 minutes.
Temps de préparation de l'épreuve : 30 minutes.
- Épreuve facultative portant sur une deuxième langue vivante étrangère LVE (40 minutes)
Cette épreuve prend la forme d'un entretien dans une deuxième langue vivante étrangère (ou troisième etc.) choisie par le candidat, en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). L'entretien prend appui sur un texte fourni par le jury.
Durée de l'épreuve : 20 minutes

Temps de préparation de l'épreuve : 20 minutes

Modalités d'inscription

Pour la session 2023, la formation dure 30h (20h de cours et 10h de travail en autonomie) et est **indissociable de l'examen final**. Le parcours débutera le **22 février 2023** selon des modalités hybrides.

Du point de vue organisationnel, pour la session 2023, les temps de formation seront organisés en alternance sur le site de l'INSPÉ de Lyon (rassemblements de toute la promotion) et sur les sites INSPÉ de Bourg-en-Bresse et de Saint-Etienne (rassemblement en fonction du département d'origine pour les personnels de l'éducation nationale).

Les épreuves de la certification auront lieu en **juin 2023**.

Pour vous porter candidat à la certification, les pièces suivantes sont à adresser avant le **5 décembre 2022, 17h00** à ea-fc-international@ac-lyon.fr :

- une lettre de motivation attestant d'un projet d'orientation professionnelle montrant l'intérêt de ce certificat pour le candidat (hors format i-prof)
- un curriculum vitae, argumentant d'un niveau B2 en anglais et d'une expérience minimum de 4 semaines à l'étranger (stage professionnel, mobilité Erasmus, assistanat, etc.) fortement recommandée pour les enseignants en poste et exigée pour les étudiants ;
- toutes autres pièces jugées utiles à l'étude de la candidature (format .pdf)